
DICRIM 2021

Document d'information Communal sur les Risques Majeurs

Nota : version complète du DICRIM disponible
en Mairie

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ? Le
risque majeur, c'est une menace directe sur
l'homme, sur les biens et sur l'environnement.
Un risque majeur se distingue d'un simple
accident par l'ampleur des moyens
organisationnels, humains et techniques à mettre
en œuvre pour assurer la protection de la
population.



Mise à jour octobre 2021

Commune de St Bard

La commune est principalement
exposée aux risques majeurs suivants :

- Séisme
- Risque Météorologique
- Radon

L'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour les tempêtes du 06 au 10 novembre 1982
et du 25 au 29 décembre 1999



Le risque sismique

Saint-Bard est située en zone 2 (aléa faible) sur une échelle de 1 à 5 de sismicité

Consignes de Sécurité

AVANT

- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- Fixer les appareils et les meubles lourds.

PENDANT

- Rester où l'on est :
 - à l'intérieur : se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres ;
 - à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, arbres, ...) ;
 - en voiture ou assimilé : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- Se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas allumer de flamme.

APRÈS

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation, ...).

Où s'informer ?

www.georisques.gouv.fr/risques/seismes

www.planseisme.fr

www.franceseisme.fr

<https://sisfrance.irsnn.fr/>



Les évènements météorologiques

Les évènements météorologiques à **Saint-Bard** consistent en des vents violents (ou tempête), des orages mais aussi des épisodes de neige et/ou verglas exceptionnels.

L'historique des principaux évènements météorologiques mentionne notamment les violentes tempêtes de novembre 1982 et décembre 1999 et l'épisode neigeux de l'hiver 2007, ce dernier ayant entraîné l'interruption de l'alimentation électrique des foyers et des communications.

Mesures prises dans la commune

- Information de la population

- Recensement des voies d'accès prioritaires

Où s'informer ?

Les sites de Météo-France :

<https://vigilance.meteofrance.fr/fr>

<http://pluiesextremes.meteo.fr>

Consignes de sécurité

Vent violent

 ORANGE	• Limiter ses déplacements et se renseigner avant de les entreprendre. • Prendre garde aux chutes d'arbres ou d'objets. • Ne pas intervenir sur les toitures. • Ranger les objets exposés au vent.
	• Rester chez soi et éviter toute activité extérieure. • En cas de déplacement inévitable, être très prudent. Emprunter les grands axes de circulation. • Prendre les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et ne surtout pas intervenir sur les toitures.

Orage

 ORANGE	• Être prudent, en particulier dans ses déplacements et ses activités de loisirs. • Éviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques. • À l'approche d'un orage, mettre ses biens en sécurité et s'abriter hors des zones boisées. • Signaler sans attendre les départs de feu éventuels.
	• En cas de déplacement inévitable, être très prudent, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement dangereuses. • Éviter les activités extérieures de loisirs. • S'abriter hors des zones boisées et mettre ses biens en sécurité. • Sur la route, s'arrêter en sécurité et ne pas quitter son véhicule. • Éviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.

Neige - Verglas

 ORANGE	• En cas de déplacement inévitable, être très prudent et vigilant. Se renseigner sur les conditions de circulation. • Respecter les restrictions de circulation et les déviations. Prévoir un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée. • Faciliter le passage des engins de dégagement des routes. • Se protéger des chutes et protéger les autres en dégageant la neige de son trottoir.
	• Rester chez soi et n'entreprendre aucun déplacement. • En cas de déplacement inévitable : signaler son départ et sa destination à des proches, se munir d'équipements spéciaux et de matériel en cas d'immobilisation prolongée, ne quitter son véhicule que sur sollicitation des sauveteurs.



Le radon

Définition : Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, présent dans la croûte terrestre (particulièrement dans les sols granitiques). Il est inodore et incolore et se diffuse dans l'air, à très faible concentration.

Saint-Bard est classée en potentiel radon élevé, catégorie 3 (sur une échelle de 1 à 3) par l'institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN).

Consignes de sécurité

Être en zone 2 ou 3 n'implique pas systématiquement un taux de radon élevé, pour en être sûr, il faut le mesurer.

Quand la mesure indique une concentration élevée de radon (supérieure à 300 Bq/m³), il est souhaitable de chercher à la réduire et pour cela il faut identifier les facteurs favorisant sa présence. Il est possible d'agir sur trois paramètres :

- Améliorer l'étanchéité entre le sol et votre habitation pour limiter l'entrée du radon ;
- Améliorer la ventilation de votre logement afin d'assurer un balayage d'air efficace et diluer la présence du radon ;
- Lorsque le chauffage est un système par combustion (cheminée, poêle, chaudière...), créer une entrée d'air frais spécifique.

Où s'informer ?

- le site de ministère de la santé :
<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon>
- le site de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine :
<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/risque-radon>
- le site de l'Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN) :
www.asn.fr/Informer/Dossiers-pedagogiques/Le-radon
- le site de l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) permettant notamment de connaître le potentiel radon de sa commune :
www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon